

11071/20 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 octobre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 octobre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation du Conseil concernant la nomination d'un membre du
directoire de la Banque centrale européenne

E 15188

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**